

**Animation des quartiers - Renouvellement de la convention de fonctionnement avec la MJC de Palente et signature de l'avenant annuel - Signature de l'avenant annuel avec le Comité de Quartier de Saint-Ferjeux**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre de sa politique générale, la Ville de Besançon a développé depuis de nombreuses années une politique d'animation des quartiers qui s'est traduite par la mise à disposition des habitants d'équipements de type Maisons Pour Tous installés au coeur des quartiers et par un soutien massif et continu à la mise en oeuvre de programmes d'animation notamment dans les secteurs prioritaires retenus au titre des dispositifs «Contrat de Ville».

**1) Pour le quartier de Palente/Orchamps**

Pour le quartier de Palente/Orchamps, depuis 20 ans, la Ville de Besançon et la MJC/Centre Social de Palente ont développé un partenariat constant, le soutien de la Ville se traduisant par une subvention annuelle de fonctionnement et la mise à disposition des locaux (situés au 24 rue des Roses) en occupation partagée avec le service Petite Enfance, la PMI, le Service des Bibliothèques. Ce partenariat est depuis plusieurs années formalisé par une convention fixant le cadre dans lequel il s'exerce (commission mixte paritaire, modalités d'information de la Ville, etc.). A cette convention s'ajoute un avenant annuel définissant le projet d'animation que l'association souhaite réaliser, et les moyens attribués par la Ville pour soutenir ce programme.

La précédente convention est arrivée à échéance le 17 juin 2000.

C'est pourquoi, compte tenu :

- des buts et objectifs de l'association affirmés dans ses statuts,
- des orientations de la ville dans le cadre de sa politique et notamment la priorité de la lutte contre l'exclusion affirmée au titre de la Politique de la Ville,
- de l'importance et de la qualité du travail réalisé par l'association au bénéfice de l'ensemble des populations du secteur Palente/Orchamps et de Besançon,
- de la reconnaissance acquise par la MJC de Palente auprès de l'ensemble de ses partenaires, notamment par la CAF de Besançon qui lui a attribué l'agrément de Centre Social avec mission d'animation globale,
- du missionnement confié par l'Etat et par la Ville, à compter de l'année 2000, en qualité de «réfèrent Contrat de Ville» pour le quartier de Palente/Orchamps,

il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre et renforcer la collaboration entre la Ville de Besançon et l'association MJC/Centre social de Palente, et de soutenir le rôle central de l'association dans la mise en oeuvre d'une politique d'animation en direction des populations du quartier Palente/Orchamps et de l'ensemble de la Ville.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une nouvelle convention et son avenant pour l'année 2000.

## 2) Pour le quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux

La convention liant la Ville et le Comité de quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux prévoit la signature d'avenants annuels. L'association ayant transmis ses projets d'animation pour l'année 2000, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer les deux avenants proposés par le Comité de Quartier :

- l'un correspond aux projets d'intervention spécifiques que l'association met en place en direction de la population de la Cité de l'Amitié

- l'autre correspond au programme d'animation de l'association en direction des populations du quartier et de la Ville.

**«M. THIRIET :** Comme Marcellin, je ne serai pas long, je voudrais simplement dire qu'effectivement nous sommes là sur une base de conventionnement, de partenariat qui s'est traduit sous ce mandat par des conventions tri-annuelles confortées à chaque fois par un avenant annuel qui nous permet, grâce à un comité de pilotage et de rencontres avec les conseils d'administration, d'être très proches de ces deux structures. Cette année, ces deux structures ont reçu la qualité de référent du contrat de ville, et je voulais absolument saluer la qualité du travail de leur conseils d'administrations et de leur personnel qui fait que les «missions» de service public d'une certaine façon que nous leur confions, sont remarquablement mises en oeuvre. Cela nous a amenés, par exemple à la Maison de quartier de Saint-Ferjeux d'être très présents sur la Cité de l'Amitié, et donc en s'appuyant sur la vie associative très riche, nous avons là des partenaires de très grande qualité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de la Politique de la Ville et du Budget, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions qui lui sont soumises à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 11 juillet 2000.*